

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>GenFlex TPO Bonding Adhesive LVOC (for GF TPO)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Code du produit</b>	W590030398
<b>Usage recommandé</b>	Construction. Adhésif.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utilisations autres que l'utilisation recommandée.
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Distribué par</b>	Holcim Solutions and Products Canada, division de Lafarge Canada Inc.
<b>Adresse</b>	6509 Airport Road Mississauga, Ontario L4V 1S7 GenFlex™ est une marque Holcim Solutions and Products US, LLC.
<b>Site Web</b>	Genflex.com
<b>Numéro de téléphone</b>	Ventes: 1-800-443-4272 • Technique: 1-800-428-4511 • Français: 1-888-292-6265
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un incident : CHEMTREC aux États-Unis et au Canada : 1-800-424-9300 CHEMTREC hors États-Unis et Canada : +1 703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2 (système nerveux central)
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**  
**Mention de danger**

**Danger**  
Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.

### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'incendie : Utiliser dioxyde de carbone, poudre sèche, brouillard d'eau (incendies majeurs) pour l'extinction. Recueillir le produit répandu.

### Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Renseignements supplémentaires

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétate de tert-butyle		540-88-5	30 - 60
Acétate de méthyl		79-20-9	15 - 40
Toluène		108-88-3	5 - 10
Résine phénolique		25085-50-1	1 - 5
Oxyde de zinc		1314-13-2	0.1 - 1

### Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique. Les composants non répertoriés sont soit non-dangereux ou inférieurs aux limites à déclarer. Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

## Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Sable sec. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former comme du : Oxydes de carbone (COx). Chlorure d'hydrogène (HCl). Hydrocarbures.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Un ruissellement d'eau peut nuire à l'environnement.

### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

### Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Le produit est insoluble dans l'eau.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Limites d'exposition professionnelle****États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)	STEL	150 ppm	
	TWA	50 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	

**Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	757 mg/m3	
	TWA	250 ppm 606 mg/m3	
Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)	TWA	200 ppm 950 mg/m3	
	TWA	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Alvéolaire.
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3 50 ppm	

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)	STEL	150 ppm	
	TWA	50 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Alvéolaire.
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	

**Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	

**Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)	STEL	150 ppm	
	TWA	50 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)	STEL	150 ppm	
	TWA	50 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)	STEL	150 ppm	
	TWA	50 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	TWA	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	757 mg/m3	
		250 ppm	
	TWA	606 mg/m3	
Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)		200 ppm	
	STEL	150 ppm	
	TWA	50 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Poussière alvéolaire
	TWA	2 mg/m3	Poussière alvéolaire
Toluène (CAS 108-88-3)		188 mg/m3	
	TWA	50 ppm	

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	15 minutes	250 ppm	
	8 heures	200 ppm	
Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)	15 minutes	250 ppm	
	8 heures	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	15 minutes	10 mg/m <sup>3</sup>	Fraction alvéolaire et poussières ou émanations.
	8 heures	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction alvéolaire et poussières ou émanations.
		2 mg/m <sup>3</sup>	
Toluène (CAS 108-88-3)	15 minutes	60 ppm	
	8 heures	50 ppm	

**Valeurs biologiques limites**

**ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-Crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Peut être absorbé par la peau.**

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Fluoroélastomère (FKM). Polyéthylène/éthylène-alcool de vinyle (PE/EVAL). Alcool polyvinylique (PVA). Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

**Autre**

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

**Protection respiratoire**

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Respiratoire type : Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Le choix du respirateur adéquat doit être effectué par un professionnel qualifié.

<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non déterminé(e).
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition</b>	57 °C (134.6 °F)
<b>Inflammabilité</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	3.1 % vol/vol
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	16 % vol/vol
<b>Point d'éclair</b>	-10 °C (14 °F)
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non auto-inflammable.
<b>Température de décomposition</b>	Non applicable, le produit n'est pas instable.
<b>pH</b>	Non déterminé; le produit n'est pas soluble dans l'eau.
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé(e).
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Insoluble.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)</b>	Sans objet, le produit est un mélange.
<b>Tension de vapeur</b>	220 hPa (20 °C (68 °F)) 165 mm Hg (20 °C (68 °F))
<b>Masse volumique et/ou densité relative</b>	
<b>Densité</b>	> 7.6 - < 8 lbs/gal
<b>Densité relative</b>	> 0.91 - < 0.95
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé(e).
<b>Caractéristiques des particules</b>	Sans objet, le produit est un liquide.
<b>Autres informations</b>	Température d'inflammation: 455 °C (851 °F) Solides: 22%
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Viscosité</b>	> 2500 - < 3500 cP R.V.F. Brookfield, broche n ° 3 à 10 tr / min
<b>COV</b>	< 250 g/l (moins d'eau et hors solvants)

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Nitrates.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. En cas d'incendie : Voir la Section 5.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un séchage, un fendillement et une irritation. Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.
-----------------------	---------------------------------------------------------------------

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Souris	> 5.7 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Toluène (CAS 108-88-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	12200 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	28.1 mg/l, 4 heures

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un séchage, un fendillement et une irritation.
---------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
-----------------------------------------------------	------------------------------------------

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)	Irritant
---------------------------------------	----------

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.
-------------------------------------	------------------------------------

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique.
--------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
-------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Cancérogénicité</b>	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
------------------------	------------------------------------------------------

#### Carcinogènes selon l'ACGIH

Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
------------------------	---------------------------------------------------------------------

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Toluène (CAS 108-88-3)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
------------------------	------------------------------------------------------------------

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Toluène (CAS 108-88-3)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
------------------------	--------------------------------------------------------

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Danger possible pour la reproduction. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Toluène (CAS 108-88-3)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	11.5 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Oncorhynchus kisutch	5.5 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Ceriodaphnia dubia	0.74 mg/l, 7 Jours
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Oncorhynchus kisutch	1.4 mg/l, 40 Jours

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible pour ce produit.

### Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	0.18
Acétate de tert-butyle (CAS 540-88-5)	1.76
Toluène (CAS 108-88-3)	2.73

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN133
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Adhésifs

**Classe de danger relative au transport**

<b>Classe</b>	3
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dangers environnementaux</b>	Oui
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

**IATA**

<b>UN number</b>	UN1133
<b>UN proper shipping name</b>	Adhesives
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	3
<b>Subsidiary hazard</b>	-
<b>Packing group</b>	II
<b>Environmental hazards</b>	Yes
<b>ERG Code</b>	3L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG**

<b>UN number</b>	UN1133
<b>UN proper shipping name</b>	ADHESIVES
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	3
<b>Subsidiary hazard</b>	-
<b>Packing group</b>	II
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	F-E, S-D
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

**Informations générales** Polluant marin réglementé par l'IMDG.

**15. Informations sur la réglementation**

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Toluène (CAS 108-88-3) Classe B

**Règlements internationaux****Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 19-Mars-2023

**Date de la révision** 19-Mars-2023

**Version n°** 02

**Avis de non-responsabilité** Holcim Solutions and Products Canada ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.